



Vers la reconnaissance d'un savoir-faire

---

**COMMUNIQUÉ**

**POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

---

**Reconnaissance professionnelle des biologistes et microbiologistes :  
Le PLQ bouge!**

**14 avril 2008** - Il y a quelques semaines, paraissait, dans le journal « BC Forest Professional magazine » un article traduisant bien l'importance qu'accorde la Colombie-Britannique à la profession de biologiste\*. Publié par l'« Association of British Columbia Forest Professionals », ce magazine s'adresse aux membres de cette association professionnelle ainsi qu'à toute personne intéressée par la gestion de la ressource forestière dans la province.

L'article en question discute de la pertinence d'appliquer, à la gestion des ressources fauniques et de leurs habitats, le principe de « chief forester » bien connu dans le milieu de la foresterie. Le « chief forester » est celui qui, guidé en cela par la législation, détermine les prélèvements annuels de matière ligneuse autorisés (« allowable annual cut ») à partir de nombreux facteurs, tels que les données d'inventaire, les taux de croissance et de production, ou encore la nature et la fréquence des perturbations naturelles. Ce processus se répète sur une base régulière, au minimum une fois tous les cinq ans, afin de réajuster les prélèvements. L'auteur prévoit qu'il sera difficile, dans les décennies à venir, d'assurer la pérennité des populations animales sauvages et la conservation des espèces en péril et de leurs habitats. Il pense par conséquent qu'instaurer la fonction de « chief biologist » pourrait être bénéfique à une gestion durable des ressources naturelles et de l'environnement.

Pendant ce temps, ici au Québec, la profession de biologiste n'étant pas légalement encadré, des personnes incompetentes peuvent agir à titre de biologiste.

---

\* Fenger, M. 2007. Should BC Have a Chief Biologist. BC Forest Professional magazine. November – December 2007: p. 15.

**Mais les choses bougent. En effet, le parti de Jean Charest vient de reconnaître l'importance d'encadrer cette profession en adoptant, lors de son dernier congrès du 8 et 9 mars dernier, une résolution visant l'incorporation des biologistes et des microbiologistes.** Cette volonté politique est d'ores et déjà inscrite à la future plate forme électorale et représente une première après plus de 32 ans de combat pour la reconnaissance professionnelle des biologistes et microbiologistes.

À l'instar de la Colombie-Britannique, le parti libéral veut doter le Québec d'outils permettant de s'assurer de la compétence de ces professionnels et de la protection du bien public que représente l'environnement. De plus, cette décision viendra s'inscrire dans sa politique de développement durable.

À ce titre, l'histoire récente du Québec ne cesse de nous rappeler l'urgence d'agir (destruction des milieux humides, contamination des eaux et des sols, algues bleues, envahissement d'espèces exotiques, etc.).

Pour plus d'information, visitez le site Internet suivant :

<http://www.incorporation-abqamq.ca/>

-30-

**Source :** Richard Brunet, biologiste, *Ph.D*  
Comité sur le statut professionnel ABQ-AMQ  
Téléphone : (819) 822-0608

Patrick Paré, biologiste, *M.Sc.*  
Vice-président aux communications  
Association des biologistes du Québec  
Téléphone : (450) 372-9113 # 2174